

Conseil Municipal Du 10 FEVRIER 2015

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, CUMANT, SABLERY, BLANCHARD
Messieurs NEUVILLE, DUTEL, DUBOURGUAIS, SOLVE, LE BARON,
QUEMENER, CORBIN

Pouvoirs : Mesdames BRUN, ALLAIRE, GRANDJEAN

Approbation du compte-rendu de conseil du 17 décembre 2014

Pôle médical : Les kinésithérapeutes ont émis le souhait de louer la pièce supplémentaire du pôle médical qui jouxte le cabinet de Madame LECLERE Aline. Accord du conseil municipal.
Un avenant au bail initial va être établi modifiant le prix de location qui passe à 762,20 par mois hors charges soit 470.65 par locataire, charges comprises.

Titularisation : Madame Samson présente la situation de deux salariés non titulaires depuis beaucoup d'années. Il est proposé une stagiérisation en vue d'une titularisation de ces deux agents. Accord du conseil municipal

Modification de bail : un bail, concernant le verger de l'ancien presbytère de saint aubin, était établi au nom de Monsieur Luc Bordeaux. Monsieur Bordeaux est dorénavant en GAEC avec Messieurs Dutel, il nous est donc demandé de modifier l'intitulé du bail pour le rédiger au nom de « GAEC DE LA BOURGEOTERIE »

Monsieur Dutel ne prend pas part au vote. Accord du conseil municipal.

Futurs Regroupements intercommunaux : Madame Le Maire nous a soumis un texte émanant de Monsieur Xavier CHARLES, président de la CCC, concernant les regroupements intercommunaux, sur lequel il nous est demandé de délibérer .Ce texte est prévu être transmis à la Sous-préfecture et à la CCC. Voir le contenu en annexe

Le conseil municipal a approuvé ce texte par 13 voix pour et 2 abstentions (Madame Samson et Monsieur Quemener)

Sécurité école rue de Verdun : Tous les panneaux possibles de signalisation ont été installés. Malgré tout, les interdictions ne sont pas toujours respectées. Les gendarmes ont fait une première intervention plus préventive que répressive mais, devant l'incivisme récurrent, il sera demandé un nouveau passage.

Sécurité route de rumesnil : La route de Rumesnil va être refaite par l'ARD courant 2015, à cette occasion, il est étudié la possibilité de mettre « un dos d'âne » ou plateau, plus marqué que celui de l'école sans être aussi haut que ceux de Crévecoeur. De même il est envisagé de refaire le trottoir depuis la rue Louis Maurice jusqu'au Crédit Agricole. Il y a aussi des soucis dans les égouts aux traversées de chaussée (carrefour rue du commerce et rue d'Englesqueville). Monsieur Neuville a rendez-vous avec l'ARD pour les préconisations.

Il est évoqué la nécessité de faire des aménagements pour sécuriser les entrées de bourg.

Madame Blanchard propose de faire un maximum de zones 30 dans le respect des réglementations.

Chemin de Grandouet et Saint Aubin : Monsieur Neuville annonce le montant de premiers devis reçus pour des travaux sur des tronçons de chemins de Grandouet et Saint Aubin. D'autres devis sont attendus. Ces travaux étant éligibles à des subventions DETR, un dossier peut être monté. Une délibération autorisant Madame le Maire à effectuer le montage de ce dossier est prise à l'unanimité.

Rue de la rosière : Monsieur Dubourgais demande qu'une programmation soit faite pour la restauration de la rue de la rosière. Monsieur Neuville explique qu'il faut d'abord envisager les travaux du pluvial. Monsieur DUBOURGUAIS explique que la rue de la rosière se dégrade de plus en plus notamment sur les côtés et il demande s'il serait possible de faire un encaissement latéral. Il sera

aussi demandé aux utilisateurs de ce chemin qui l'empruntent avec du gros matériel d'y rouler moins vite afin de ne pas aggraver le problème.

Site internet : Les factures de Pixéléa, prestataire qui a élaboré le site, ont été passées en fonctionnement. Or la Trésorerie demande à ce que la dernière facture soit comptabilisée au compte investissement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la secrétaire de mairie procède à ce changement d'affectation de compte.

Ancien local infirmière : Madame le Maire nous informe de la proposition de Madame Le Baron, propriétaire de l'ancien local des infirmières. Madame Le Baron est prête à laisser son local à la disposition de la mairie pendant un an gratuitement. La réflexion doit être engagée sur l'utilité éventuelle de ce local.

Opération « pierres en lumière » : 16 Mai. Les communes intéressées doivent donner leur réponse sur des manifestations éventuelles avant le 23 février.

Station d'épuration : Il est relaté les problèmes rencontrés à la station d'épuration : des « rats » ou autres rongeurs ont mangé une partie des bâches et des échelles d'un bassin. A cause des fortes pluies, de l'eau s'est infiltrée sous bâche et a provoqué une poche d'eau. Selon la SAUR, les deux incidents sont liés. Messieurs Neuville et Dubourgais, qui se sont rendus sur site ne sont pas convaincus de l'incidence d'un problème sur l'autre. Peut être y aurait-il plutôt une défaillance au niveau des travaux de rive.

Deux aspects du problème

1) les dégâts provoqués par les rats ont un coût mais sont réalisables et non couverts par les assurances.

2) Selon Monsieur Dubourgais, les travaux de rive doivent être sous couverts de la décennale de l'entreprise ayant réalisé les travaux

Une rencontre avec des interlocuteurs de la SAUR est prévue pour discuter du sujet.

Monsieur Le Baron demande comment cela va se passer du fait de la création du SIVU ? Monsieur Dubourgais explique que le SIVU est créé, que le passage de l'actif et du passif va se faire très prochainement et que par conséquent c'est le SIVU qui va assurer le suivi de ce dossier.

Infos :

Levés topographiques des cimetières : des propositions d'entreprises nous ont été faites pour un logiciel qui permet de référencer les tombes et ainsi de gérer plus facilement sur informatique nos cimetières. Cela va de 2640€ à 3270€ selon que le relevé exact est déjà prêt ou non. Accord de principe du conseil.

Toutou nette : Madame le Maire s'est renseigné sur le coût de « toutou nette » qui consiste à mettre à disposition des propriétaires de chiens des sacs pour ramasser les déjections de leur animal de compagnie. Prix mini 260€. Le conseil s'interroge sur la réelle utilité de cet achat : les intéressés s'en serviront-ils réellement ?

Panneaux lumineux : Madame le Maire nous informe que le coût d'un panneau lumineux tourne autour de 9000€. Le conseil, après en avoir débattu, juge que cet investissement peut attendre par rapport à d'autres projets.

Le carnaval se déroulera dans le bourg le vendredi 27 février de 14H30 à 16H30.

SIDMA : le jour de ramassage des ordures ménagères reste inchangé, en l'occurrence le lundi, mais passe à une fois par semaine y compris en période estivale.

Logements communaux : deux logements sont libres, ou sur le point de l'être, à St Aubin sur Algot. Pour toute demande, faire un écrit adressé en Marie.

Commission de Finance : Mercredi 1^{er} Avril et vote du budget mardi 7 avril

Elections départementales : 22 et 29 mars 2015. Madame Le Maire et Monsieur Dutel attendent les disponibilités de chacun pour la tenue des bureaux de vote par tranche de 2H30.

Repas des anciens : Madame Samson distribue la répartition des invitations des anciens au repas.

Elagage : Monsieur Neuville nous fait part du nouveau devis de l'entreprise Coru pour l'élagage 2015. Le coût du devis a été revu à la hausse par rapport à 2014, suite à une sous-estimation du travail à réaliser.

Accord du conseil municipal en raison de la satisfaction du travail effectué.

Travaux en cours : un mur à l'intérieur de l'église de St Aubin est en cours de réparation. D'autres travaux de maçonnerie sont à faire à St Pair sur le mur entourant le cimetière. Ces travaux étant plus conséquents, il faut envisager l'achat d'une bétonnière.

Camion : Après expertise et négociations, il reste à la charge de la commune un montant de 651€.

CCC : la CCC envisage l'achat d'un terrain situé derrière le monument aux morts.

Questions des conseillers :

Madame CUMANT : problème de chauffage dans le gymnase des coteaux au spectacle du RAM.

Réponse : tout le monde touche au réglage du chauffage, il faut le mettre à 15 ou 17 quand il n'est pas utilisé et hausser la température quand on prévoit une activité telle spectacle du RAM.

Monsieur CORBIN : Afin de mettre en valeur la fleur obtenue pour le fleurissement à l'entrée du bourg, on pourrait envisager une structure en acier.

Monsieur LE BARON : demande qu'une réunion soit organisée pour nos orientations d'investissement.

demande qu'une fin de travaux soit signifiée à Mr Putsch, propriétaire du Haras de St Pair du Mont et propose de faire un état des lieux du chemin pour prévoir sa remise en état.

Monsieur QUEMENER : il nous confirme que nos compteurs étant inférieurs à 36kwh il n'y a pas besoin de solliciter un contrat à concurrence. Il fait état du démantèlement, petit à petit, de l'ERDF, sous couvert de la transition énergétique.

Madame BLANCHARD : Elle nous informe que le dossier « presbytère » se peaufine.

Elle soulève les soucis rencontrés avec le panneau des commerçants essentiellement liés à un problème de photos (angles.. etc) qui ne conviennent pas. A suivre.

Monsieur DUBOURGUAIS : La rue de la rosière se dégrade de plus en plus notamment sur les côtés et il demande s'il serait possible de faire un encaissement latéral. Il sera aussi demandé aux utilisateurs de ce chemin qui l'emprunte avec du gros matériel d'y rouler moins vite afin de ne pas aggraver le problème.

Madame SABLERY : demande que soit vu l'entretien des fossés au bas du chemin d'Englesqueville, côté Léaupartie ;

Monsieur DUTEL : Le Théâtre de Saint Aubin fête ses 40 ans à la pentecôte. Cette association n'ayant jamais eu de subvention, il propose d'offrir le montant de la location d'un chapiteau pour cette manifestation. Accord du conseil à l'unanimité.